

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal de la commune de TREVOL s'est réuni le 25 mai 2020 à 19 heures 30 à la salle socioculturelle, 2 route de Moulins pour respecter la distanciation sociale, sous la présidence de Madame JACQUARD Marie-Thérèse, Maire, suite à une convocation du 18 mai 2020.

Étaient présents:

Mmes et Ms. ANGLARES Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GIRARD Patrice, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MALANDRE Thierry, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, THOMAS CHALOT Angélique, TRION Serge.

Secrétaire de séance: M. PUZENAT Julien

Madame JACQUARD Marie-Thérèse, Maire sortante, présente la séance aux nouveaux conseillers.

1- Election du Maire

Madame JACQUARD Marie-Thérèse, Maire sortante, donne la parole à Madame SORUS Monique, en tant que doyenne de l'assemblée. Suite à un vote à l'unanimité, le huis clos est adopté par rapport aux mesures sanitaires. Puis elle procède à l'appel des dix-neuf conseillers municipaux déclarés installés dans leur fonction depuis le 18 mai 2020.

Monsieur PUZENAT Julien, le plus jeune conseiller, est déclaré secrétaire de séance.

Enfin elle fait appel aux candidatures pour le poste de Maire de la commune.

Seule madame JACQUARD Marie-Thérèse se déclare candidate.

Il est procédé à l'élection du maire par vote à bulletin secret. Mme JACQUARD Marie-Thérèse est élue à l'unanimité.

Madame le Maire remercie les membres de l'Assemblée et fait lecture de la charte de l' élu local dont un extrait est donné à chaque conseiller municipal.

2 – Création des postes d'adjoints au Maire

Madame le Maire propose cinq postes d'adjoints pour la seconder et tenir les commissions de la commune.

- 1^{er} adjoint : M. JOUBERT Jean-Paul
- 2^{ème} adjoint : Mme RAY PEROT Agnès
- 3^{ème} adjoint : M. MALANDRE Thierry
- 4^{ème} adjoint : Mme ANGLARES Annick
- 5^{ème} adjoint : M. MARTEL Didier

3 – Elections des adjoints

Après un vote à bulletin secret, la liste des cinq adjoints proposée est élue à l'unanimité.

4 – Indemnité de fonction du Maire

Le taux maximal applicable pour la commune de TREVOL (commune de 1 000 à 3 499 habitants) est de 51,6 %.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 19 voix *pour*, et avec effet au 26 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire de TREVOL au taux de 46 % de l'indice brut terminal.

5 – Indemnité de fonction des adjoints au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, soit 19 voix pour, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire de la façon suivante :

- Monsieur Jean-Paul JOUBERT, premier Adjoint, percevra l'indemnité de fonction, selon le barème de référence, soit 14 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique,
- Madame Agnès RAY PEROT, deuxième Adjointe, percevra l'indemnité de fonction, selon le barème de référence, soit 13,5 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique,
- Monsieur Thierry MALANDRE, troisième Adjoint, percevra l'indemnité de fonction, selon le barème de référence, soit 13,5 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique,
- Madame Annick ANGLARES, quatrième adjointe, percevra l'indemnité de fonction, selon le barème de référence, soit 13,5 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique,
- Monsieur Didier MARTEL, cinquième adjoint, percevra l'indemnité de fonction, selon le barème de référence, soit 13,5 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique,

6 – Délégation consentie au Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, soit 19 voix pour, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations prévues à l'article ci-dessus.

7 - Elections des délégués à l'unanimité :

SIAEP : Mme JACQUARD Marie-Thérèse (titulaire membre de droit), M. JOUBERT Jean-Paul (titulaire), Mme JOLY Catherine (suppléante) ;

SDE 03 : M. JOUBERT Jean-Paul (titulaire), M. MALANDRE Thierry (suppléant) ;

CNAS : Mme TAUBAN Borine (titulaire), Mme BERTHOMIER Laurence (suppléante) ;

ATDA : Mme RAY PEROT Agnès ;

Sécurité routière : Mme MARCADIER Isabelle (titulaire) et M. PUZENAT Julien (suppléant) ;

Défense : M. JOUBERT Jean-Paul ;

Comité de Jumelage: Mme JACQUARD Marie-Thérèse (Maire, membre de droit), Mme RAY PEROT Agnès (Vice-présidente), M. MARTEL Didier, M. MALANDRE Thierry, M. CHERASSE Alain ;

Communauté d'agglomération: élus à l'unanimité Mme JACQUARD Marie-Thérèse (Maire, titulaire), M. JOUBERT Jean-Paul (suppléant) ;

SICTOM : Mme ANGLARES Annick (titulaire) ; M. MALANDRE Thierry (suppléant)
Mme JOLY Catherine (titulaire) ; M. DARBELET Pierre (suppléant)
M. GIRARD Patrice (titulaire) ; M. DOMAS Julien (suppléant)

CCAS: après délibération, le nombre des membres du conseil d'administration à 10, soit 5 membres élus et 5 membres nommés en plus de Mme le Maire, Marie-Thérèse membre de droit.

Pour les élus : Mme ANGLARES Annick, Mme BERTHOMIER Laurence, M. CHERASSE Alain, Mme TAUBAN Borine, Mme SORUS Monique.

8 – Commissions municipales internes

⇒ **Commission Finances – Développement Economique – Commerces- Artisanat**

Adjoint responsable : M. JOUBERT Jean-Paul

Membres :

- M. MALANDRE Thierry
- M. DOMAS Julien
- Mme JOLY Catherine
- M. CHERASSE Alain
- M. MARTEL Didier
- Mme ANGLARES Annick
- Mme RAY PEROT Agnès
- M. GIRARD Patrice

⇒ **Commission voirie - Travaux - Environnement – Agriculture – Forêt – Prévention et Sécurité du personnel :**

Adjoint responsable : M. MALANDRE Thierry

Membres :

- Mme THOMAS CHALOT Angélique
- Mme MARCADIER Isabelle
- Mme BERTHOMIER Laurence
- Mme TAUBAN Borine
- M. PUZENAT Julien
- M. GIRARD Patrice
- M. TRION Serge
- M. JOUBERT Jean-Paul

⇒ **Commission Urbanisme :**

Adjoint responsable : M. JOUBERT Jean-Paul

Membres :

- M. MALANDRE Thierry
- Mme THOMAS CHALOT Angélique
- Mme MARCADIER Isabelle
- Mme BERTHOMIER Laurence
- Mme TAUBAN Borine

- M. PUZENAT Julien
- M. TRION Serge
- M. GIRARD Patrice

⇒ **Commission vie associative, sportive, culture et Patrimoine :**

Adjoint responsable : Mme RAY PEROT Agnès

Membres :

- M. MARTEL Didier
- M. DARBELET Pierre
- M. DOMAS Julien
- Mme SORUS Monique
- M. MALANDRE Thierry
- Mme ANGLARES Annick
- Mme GUERRIER Laure

⇒ **Commission Affaires Sociales – Santé – Enfance – Périscolaire - IME :**

Présidente : Mme JACQUARD Marie-Thérèse

Responsable : Mme ANGLARES Annick

Membres :

- M. DARBELET Pierre
- M. MARTEL Didier
- M. TRION Serge
- Mme BERTHOMIER Laurence

⇒ **Commission Communication - Informations**

Responsable : M. MARTEL Didier

Membres :

- M. PUZENAT Julien
- M. CHERASSE Alain
- Mme RAY PEROT Agnès
- Mme ANGLARES Annick
- M. DOMAS Julien

⇒ **Commission Education**

Responsable : M. MARTEL Didier

Membres :

- Mme JOLY Catherine
- Mme GUERRIER Laure
- M. DARBELET Pierre
- M. CHERASSE Alain

⇒ **Commission Personnel communal**

Responsable : Mme JACQUARD Marie-Thérèse

Membres :

- M. DARBELET Pierre ;
- M. DOMAS Julien;
- Mme JOLY Catherine;
- M. MALANDRE Thierry ;
- Mme RAY PEROT Agnès.

-

⇒ **Commission appels d'offres**

Présidente : Mme JACQUARD Marie-Thérèse, Maire

Responsable : M. JOUBERT Jean-Paul

Délégués titulaires:

- Mme JACQUARD Marie-Thérèse (titulaire), M. DOMAS Julien (suppléant)
- M. JOUBERT Jean-Paul (titulaire), Mme SORUS Monique (suppléante)
- Mme MARCADIER Isabelle (titulaire), Mme JOLY Catherine (suppléante)
- Mme THOMAS CHALOT Angélique (titulaire), Mme TAUBAN Borine (suppléante)

⇒ **Commission Communale des Impôts Directs**

Responsable : M. JOUBERT Jean-Paul

Membres :

- M. JOUBERT Jean-Paul (titulaire), Mme RAY PEROT Agnès (suppléante)
- M. PUZENAT Julien (titulaire), Mme ANGLARES Annick (suppléante)
- Mme JOLY Catherine (titulaire), M. DARBELET Pierre (suppléant)
- M. TRION Serge (titulaire), M. MALANDRE Thierry (suppléant)
- M. GIRARD Patrice (titulaire), M. MARTEL Didier (suppléant)

⇒ **Commission Réceptions –Fêtes et Cérémonies**

- Mme JOLY Catherine
- Mme SORUS Monique
- M PUZENAT Julien

9 - Délibération Appel d'Offres (Unités de rafraîchissement)

Jean-Paul JOUBERT retrace toute la procédure pour la prestation de rafraîchissement/chauffage de la micro crèche, de la maison pluri professionnelle et de la Mairie nécessaire pour faire face aux épisodes de canicule.

Le 11 mars 2020, la CAO valide la proposition du bureau d'étude LARBRE INGENIERIE et retient l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise ANVOLIA pour un montant de 58 687.50 € TTC solution de base + PSE.

Mme le Maire souligne le fait, qu'avec la crise sanitaire actuelle, l'installation dans la micro crèche ne pourra être effective avant les vacances d'été, le dossier ayant pris du retard.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité et décide d'attribuer le marché concernant l'Appel d'Offres « Rafraîchissement de la Micro-Crèche, la Maison de Santé Pluri professionnelle, la Mairie de TREVOL » à l'entreprise ANVOLIA.

10 – Questions diverses

Marie Thérèse JACQUARD souligne l'importance de voter le budget avant le 31 juillet 2020.

Une réunion se tiendra le jeudi 28 mai avec l'office du tourisme au sujet des parcours vélo à 19h00 à la salle socio culturelle.

Une réunion d'information par La Seau pour présenter la ZAC se tiendra le mardi 2 juin à la salle socioculturelle à 19 h 00.

Le questionnaire 1% paysager est en ligne mais il est mal organisé, il contient des préjugés sur des travaux en cours, il est redondant et sa formulation est incorrecte. La population est orientée.

Un règlement intérieur du conseil municipal va être mis en place comme la loi l'oblige aux communes de + de 1000 habitants.

Le prochain conseil municipal sera le lundi 15 juin 2020 à 19h30.

La commission Commission « Vie Associative et sportive – Manifestations sportives et culturelles – Patrimoine – Cérémonies ou manifestations communales » se réunira le mardi 9 juin 2020 à 19h30 salle socioculturelle.

Marie-Thérèse JACQUARD remercie l'ensemble des membres du conseil municipal.

La séance est levée à 23h10.